

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du Mercredi 24 SEPTEMBRE 2008**  
**Nombre de membres en exercice : 27**

.....

**OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE**

Date de convocation : 17 Septembre 2008

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 1<sup>er</sup> Octobre 2008

.....

L'an deux mille huit, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

**Etaient présents** : Mme COYEN-M. KNAPEK-Mme TROUSSON-M. MAURY-Mme MELLIN-Mme DEBIZE-M. CAULE-Mme VALENTIN-M. VALLON-Mme LAJUS-DEBAT-M. ANSTETT-M. MELIN-M. DALICHAMPT-M. NARRAIDOO-M. GORCE-M. FASSOTTE-Mme GIROT-M. DOMINIAK

**Etaient excusés** : M. BOUZOM-COUCHOT ayant donné procuration à M. SILLAIRE-M. CHAMPENOIS à M. CAULE-Mme THOUVENIN à Mme TROUSSON-Mme AGRIMONTI à Mme DEBIZE-Mme DREYER à Mme LAJUS-DEBAT-Mme REMILLY à M. GORCE-Mme BOUGIE à M. FASSOTTE

**Etait absente** : Mme TISSOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité (M. ANSTETT étant absent), avec une remarque de M. DOMINIAK : il demande à ce que soient mentionnées les questions diverses au procès-verbal.

**DENOMINATION de VOIRIE-Z.A.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de dénommer officiellement la rue du Général Séré de Rivières
- d'attribuer les numéros en fonction des constructions réalisées et des parcelles à lotir (numérotation métrique)
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

**DECISION MODIFICATIVE N° 1-BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les opérations ci-dessous
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces

Section	Sens	Articles / opérations	Variation sur crédits déjà alloués	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	Opération 113 - travaux de voirie		+ 7.000 €

		divers, article 2315 - installations techniques, fonction 822		
Investissement	Dépenses	Dépenses imprévues, article 022 - fonction 822	- 7.000 €	

### **NOMINATION à la COMMISSION LOCALE d'EVALUATION des CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)**

Après vote, ont été élus, à l'unanimité (6 abstentions : MM. GORCE-FASSOTTE-DOMINIAC-Mmes REMILLY-GIROT-BOUGIE) :

- en qualité de délégués titulaires : M. SILLAIRE-Mme COYEN-M. CAULE
- en qualité de délégués suppléants : MM. MAURY-KNAPEK- CHAMPENOIS

### **RAPPORT DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'AGRICULTURE et de la FORET-EAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

### **EXPOSITION MAI 1968- PAIEMENT de FACTURE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : MM. GORCE-DOMINIAC-Mme REMILLY et 3 abstentions (Mmes GIROT-BOUGIE-M. FASSOTTE), décide :

- d'autoriser le paiement de 165 € TTC à l'association «L'Institut d'Histoire de la C.G.T.» pour l'exposition célébrant les 40 ans de mai 68
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

### **OFFICE NATIONAL des FORETS-VENTE du 8 OCTOBRE 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'O.N.F. pour que celui-ci obtienne toute latitude pour agir au mieux des intérêts de la commune en matière de prix de retrait et de communication de offres non retenues

### **MISE à JOUR MARCHÉ PUBLIC-INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des attributions exercées par délégation de la signature et des marchés et bons de commandes passés en procédure adaptée des marchés ci-dessous

Nature du marché	Entreprise attributaire	Montant	Obs.
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la rue Rostand	JP Ingénierie	15.750 € HT (18.837 € TTC)	Commission C.C.T.
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage public	ERI Grandemange	7.200 € HT (8.611, 20 € TTC)	
Transport de bus pour trajets entre l'école P. et S. Mathy et un site de restauration scolaire	Kéolys	62, 56 € HT (soit 68,06 € TTC) pour une rotation d'un bus de 20 places ou 50 places	

### **ACHAT de PARCELLE-RUE ROSTAND**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'achat des parcelles AK 789 (1.049 m<sup>2</sup>) et 620 (33 m<sup>2</sup>) et ce pour une surface totale de 1.082 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 €. Les frais de bornage et d'acte notarié en sus à la charge des acquéreurs (la commune)

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

#### **ACHAT de PARCELLE-MAISON GENET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'achat de la parcelle AB 881 pour un montant de 50.000 €. Les frais de bornage et d'acte notarié en sus à la charge des acquéreurs (la commune)
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

#### **VENTE de TERRAIN-MEICHE OUEST**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions : MM. FASSOTTE-Mmes BOUGIE-DEBIZE), décide :

- d'accepter la vente de la parcelle AN 491 pour un montant total de 880 €, les frais en sus à la charge de l'acquéreur et sous conditions que la société prenne en charge l'aménagement du chemin d'accès au lotissement dans sa totalité
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

#### **SPECTACLE ECOLE MATHY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de 200 € TTC à la troupe « TOTA COMPANIA » pour son spectacle «MONSTREZ-NOUS LES SORCIERES» à Pierre et Suzanne Mathy
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

#### **PARTICIPATION des COMMUNES aux FRAIS SCOLAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles communales à 690 € par élève
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

#### **CONCOURS des MAISONS FLEURIES-OFFRE de BONS d'ACHAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le détail de la liste des bénéficiaires des bons d'achat pour le concours des maisons fleuries, ainsi que le montant attribué individuellement (50 €) comme indiqué ci-dessous

Mme MAZELIN Danièle

M. PAPROCKI Michel

Mme MOUGIN Claudine

M. REMY Roland

Mme SAUNIER Elisabeth

Mme OLRV Marinette

M. MAUBOUCHER Claude

Mme DIDELOT Chantal

M. LEGER Hervé

M. BOUGIE Daniel

M.REMY Jean Jacques

Mme MAURY Georgette

Mme MOUGEL Colette

Mme JEREMUS Lucie

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,

E. COYEN